nacent la France, il est nécessaire de prendre l'initiative et de jetter une armée en Piémont sans délai, et avant que les levées autrichiennes soient faites." Le correspondant parisien qui fournit ces détails, ajoute que le meilleur commentaire de l'importante dépêche de l'ambassadeur français se trouve dans une ordonnance de Louis Philippe, de ce jour (12 Mars), appellant au service actif une force additionnelle de 80,000 hommes.

Paris, 13 *Mars*.—Je viens de recevoir la nouvelle importante de la formation d'un nouveau ministère. Je dis que la nouvelle est importante, parce qu'elle nous annonce un ministère "pacifique." Il ne s'agit plus que de savoir comment cette nouvelle machine marchera dans ces temps orageux. Le premier ministre est un homme d'un jugement sain, et à vues entièrement pacifiques ; mais à un nombre de qualités excellentes il joint un tempérement impatient et irascible. Le baron Louis est pareillement d'un caractère irascible ; mais la réflexion et la nécessité d'être bien ensemble, dans des conjonctures comme les présentes, modèreront probablement l'effet de la différence d'opinion dans le cabinet. Les ministres sont nommés dans six ordonnances royales, comme suit :

1. M. Casimir Périer, secrétaire d'état pour le département de l'intérieur, et président du conseil des ministres ;
2. Le baron Louis, ministre des finances, à la place de M. Lafitte, dont la démission est acceptée ;
3. M. Barthe, garde des sceaux, ministre de la justice, et président du conseil d'état ;
4. Le comte de Montalivet, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, à la place de M. Barthe ;
5. Le comte d'Argoût, ministre du commerce et des travaux publics ;
6. Le vice-amiral De Rigny, ministre de la marine, à la place du comte d'Argoût.

La première ordonnance est contre-signée par M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères, et les cinq autres par M. Casimir Périer.—Le maréchal Soult demeure ministre de la guerre.

Ce cabinet, (dit le même correspondant anglais,) est déjà en butte aux attaques de la presse ultra libérale. On n'a jamais entendu un cri aussi unanime de réprobation, depuis l'installation du ministère Polignac, le 8 Août 1829, que celui qui a accueilli M. Casimir Périer et ses collègues. Le *Constitutionnel* parle de fautes, tout en hésitant à exprimer son mécontentement ; le *Courier Français* annonce hardiment sa méfiance et son aversion ; le *Journal du Commerce* déclare ouvertement la guerre ; la *Révolution*, la *Tribune*, le *National*, le *Globe*, atta-